

Gestion des demandes de dérogations à l'entrée en première Générale et en terminale Générale et Technologique

Cf BA spécial n°438, p 20-21

La sectorisation des lycées est consultable sur le site :

<https://maregionsud.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5af6d826b4174ad29ca07a4f0ef02d7c>

Dossier de demande de dérogation

Entrée en 1^{ère} générale :

Le dossier support de la demande est le dossier D-4 p 60 du BA spécial n°438.

Ce dossier est renseigné conjointement par l'établissement d'origine et la famille.

Il doit être accompagné des documents suivants :

- Copie de la fiche de dialogue fin de 2^{nde} GT renseignée, où figurent notamment les décisions d'orientation, le choix des enseignements de spécialité.
- Justificatifs de la demande de dérogation.

Entrée en terminale générale et technologique :

Le dossier support de la demande est le dossier D-5 p 62 du BA spécial n°438.

Ce dossier est renseigné conjointement par l'établissement d'origine et la famille.

Il doit être accompagné des documents suivants :

- Justificatifs de la demande de dérogation.

Calendrier et modalités de gestion des dossiers

Le dossier complet est transmis à l'établissement demandé en dérogation **avant le 18 juin.**

Chaque établissement d'accueil vérifie la légitimité de la demande en fonction des éléments du dossier (décision d'orientation – justificatifs de dérogation...)

Du lundi 21 au mercredi 23 juin, des commissions territoriales de réseau ou en inter réseaux, présidées par les DAASEN, se réunissent, selon besoins, pour étudier les demandes de dérogations.

Les précisions sur l'organisation de ces commissions seront transmises en temps voulu.